

FICHE D'INSCRIPTION couple 2022-2023

Cotisation : 1 heure : 270 € 2 heures : 440 €

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Port :

Courriel :@.....

Bachata : 19 H ☐ Salsa débutants: 20 h ☐ Salsa intermédiaire 21 h ☐

Pendant les cours, j'accepte de changer de partenaire : OUI / NON

J'accepte que mon image puisse être diffusée (article de presse, internet ...) :

OUI ☐

NON ☐

Date : / 2022

Signature

Comment avez-vous connu l'association ?

Forum ☐ Affiches ☐ réseau social ☐ Presse ☐ Relation ☐ Autre ☐

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Port :

Courriel :@.....

Bachata : 19 H ☐ Salsa débutants: 20 h ☐ Salsa intermédiaire 21 h ☐

Pendant les cours, j'accepte de changer de partenaire : OUI / NON

J'accepte que mon image puisse être diffusée (article de presse, internet ...) :

OUI ☐

NON ☐

Montant du règlement : € x pers. = €

Mode de règlement : Comptant ☐ en 2 fois ☐ en 3 fois ☐

Espèces ☐ Chèque (s) (Nbr)

Date : / 2022

Signature

Comment avez-vous connu l'association ?

Forum ☐ Affiches ☐ réseau social ☐ Presse ☐ Relation ☐ Autre ☐

///

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

But de l'association : l'enseignement collectif de toutes danses.

1 – Le présent règlement intérieur a été établi par le conseil d'administration et peut être modifié par celui-ci.

2 – Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle décidée par le conseil d'administration et fixée par l'assemblée générale. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année.

3 – Les adhérents s'engagent à suivre toutes les instructions du professeur, notamment à changer de partenaire le cas échéant. Le cours est construit de telle manière que chacun doit danser avec tous les partenaires de sexe opposé pour obtenir des résultats rapides, étant précisé que tout comportement déplacé ou s'apparentant à du harcèlement sexuel peut conduire à l'exclusion immédiate du cours et à la radiation de l'association.

4 – Un calendrier des cours est établi en début de saison. Il pourra être modifié en fonction du nombre d'adhérents par cours.

5 – Conformément à l'obligation d'assurance, l'association A L'EVIDANSE a souscrit une couverture d'assurance responsabilité civile auprès de la **Fédération Française du Bénévolat (Multirisques Association – Contrat Groupe FFBA n°108138/R)**.

6 – Les adhérents déclarent être en bonne condition physique et n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique de la danse. Ils assument donc l'entière responsabilité, en cas d'accident survenant pendant ou après le cours, d'un éventuel problème pouvant être décelé lors d'une visite médicale antérieure. Les adhérents sont informés qu'il leur appartient de souscrire personnellement une assurance maladie/accident et responsabilité civile

7 – Lors des cours et des manifestations organisées par A L'EVIDANSE, les adhérents sont susceptibles d'être pris en photo ou filmés, sauf refus explicite. Les adhérents accordent à l'association l'autorisation d'utiliser leur image.

8-Les informations que nous recueillons sont exclusivement destinées à A L'EVIDANSE et aucune donnée personnelle vous concernant n'est cédée à des tiers. A ce titre, vous disposez d'un droit de rectification et de suppression des informations personnelles vous concernant que vous pouvez exercer à tout moment en écrivant à :
alevidanse@laposte.net

Les membres adhérents reconnaissent avoir lu le règlement intérieur.

Date : Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

But de l'association : l'enseignement collectif de toutes danses.

1 – Le présent règlement intérieur a été établi par le conseil d'administration et peut être modifié par celui-ci.

2 – Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle décidée par le conseil d'administration et fixée par l'assemblée générale. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année.

3 – Les adhérents s'engagent à suivre toutes les instructions du professeur, notamment à changer de partenaire le cas échéant. Le cours est construit de telle manière que chacun doit danser avec tous les partenaires de sexe opposé pour obtenir des résultats rapides, étant précisé que tout comportement déplacé ou s'apparentant à du harcèlement sexuel peut conduire à l'exclusion immédiate du cours et à la radiation de l'association.

4 – Un calendrier des cours est établi en début de saison. Il pourra être modifié en fonction du nombre d'adhérents par cours.

5 – Conformément à l'obligation d'assurance, l'association A L'EVIDANSE a souscrit une couverture d'assurance responsabilité civile auprès de la **Fédération Française du Bénévolat (Multirisques Association – Contrat Groupe FFBA n°108138/R)**.

6 – Les adhérents déclarent être en bonne condition physique et n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique de la danse. Ils assument donc l'entière responsabilité, en cas d'accident survenant pendant ou après le cours, d'un éventuel problème pouvant être décelé lors d'une visite médicale antérieure. Les adhérents sont informés qu'il leur appartient de souscrire personnellement une assurance maladie/accident et responsabilité civile

7 – Lors des cours et des manifestations organisées par A L'EVIDANSE, les adhérents sont susceptibles d'être pris en photo ou filmés, sauf refus explicite. Les adhérents accordent à l'association l'autorisation d'utiliser leur image.

8-Les informations que nous recueillons sont exclusivement destinées à A L'EVIDANSE et aucune donnée personnelle vous concernant n'est cédée à des tiers. A ce titre, vous disposez d'un droit de rectification et de suppression des informations personnelles vous concernant que vous pouvez exercer à tout moment en écrivant à :
alevidanse@laposte.net

Les membres adhérents reconnaissent avoir lu le règlement intérieur.

Date : Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)